



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Antenne de Saint-Gaudens

Construction du bâtiment en Haute Qualité Environnementale
Vitrine du développement durable et du savoir-faire des artisans

Lettre d'information mensuelle n°1 - Mai 2014

Mot du Président



Dans le cadre de la construction de **nouveaux bureaux pour son antenne de Saint-Gaudens**, la Chambre de métiers et de l'artisanat s'engage dans les enjeux énergétiques et environnementaux du secteur du bâtiment. Elle souhaite faire de l'antenne une vitrine de la performance énergétique et environnementale en y associant le savoir-faire des artisans locaux.

Forte de cette ambition, elle s'est engagée et est devenue lauréate de l'appel à projets « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées » qui permet, par le cofinancement de L'ADEME et de la Région, de favoriser l'expérimentation, le développement des compétences et du savoir-faire régional dans le domaine de la construction durable et du bâtiment économe.

Louis Besnier

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne



Architecte : M. FERRE - Maquette du projet

Le projet

Construire un bâtiment en Haute Qualité Environnementale pour accueillir l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat à Saint-Gaudens

Les enjeux du projet

► Les locaux de l'actuelle antenne sont obsolètes

Des bureaux anciens datant de 1972 avec une forte déperdition thermique, des locaux situés dans une rue relativement peu fréquentée. Une surface de 150 m², insuffisante et répartie sur deux niveaux, des locaux non accessibles aux personnes handicapées, une seule salle de formation de dimension insuffisante.

► Nécessité d'une nouvelle antenne avec de nouvelles ambitions

- Un accueil convivial et de qualité pour les artisans, les créateurs d'entreprises et tous les visiteurs. Facilité d'accès et de stationnement, accueil personnalisé des publics, locaux aménagés pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Une offre de services développée et adaptée aux nouveaux besoins des entreprises. Salle de réunion mutualisable, salle de formation équipée de postes informatiques individuels, accueil de partenaires au service des artisans.
- Une antenne, vitrine du développement durable et du savoir-faire des artisans. Bâtiment conçu en Haute Qualité Environnementale, lauréat de l'appel à projets « Bâtiment économe », bâtiment réalisé par des entreprises locales, avec des matériaux Pyrénéens.

Une antenne au service des artisans du sud du département

Les effectifs dans le territoire :

- 2 412 établissements artisanaux,
- 3 171 salariés employés,
- 208 apprentis formés.

L'activité de l'antenne en 2013 :

- 3 135 personnes reçues,
- 7 532 contacts téléphoniques.
- 995 formalités d'entreprises,
- 349 artisans formés,
- 130 artisans accompagnés.

Partenaires de l'opération



Vous souhaitez recevoir par Email notre lettre d'information. Envoyez votre demande à communication@cm-toulouse.fr

Présentation de la démarche Haute Qualité Environnementale

La méthodologie

Le système de management environnemental mis en place assure une concertation et une collaboration permanente des acteurs autour de la démarche de construction durable. Ainsi, à chacune des étapes clés du projet (conception, consultation entreprises, construction, mise en exploitation), le comité de pilotage* :

- ▶ réalise un bilan sur les niveaux de performances atteints,
- ▶ envisage des optimisations (technique, économique, fonctionnelle)
- ▶ valide la conformité du projet aux objectifs de performances retenus.

*comité de pilotage : Chambre des métiers de la Haute-Garonne dont 2 élus de la filière Bâtiment, l'assistant à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Les objectifs

Définis en phase programmation, les objectifs sont atteints par la mise en œuvre d'une stratégie axée sur trois piliers :

- ▶ La limitation des besoins énergétiques et de l'impact environnemental par une conception bioclimatique et une bonne intégration du projet dans son environnement.
- ▶ La mise en œuvre d'équipements performants, à faible consommation d'énergie et d'émissions de CO² dans une logique de coût global.
- ▶ Le recours aux techniques, produits, matériaux et savoir-faire locaux.

Une conception bioclimatique :

Cette stratégie s'illustre par les choix et réalisations présentés ci-dessous :

- ▶ une très bonne compacité du bâtiment,
- ▶ de larges ouvertures au sud, à l'ouest et à l'est pour bénéficier des apports solaires (gratuits en hiver) et des protections solaires adaptées à chaque façade pour se prémunir des surchauffes estivales,
- ▶ une enveloppe hyper performante pour limiter les besoins de chauffage et de climatisation,
- ▶ des sheds* en toitures avec châssis motorisés pour permettre une ventilation naturelle.

* sheds : couverture de bâtiment en dent de scie composée d'un versant vitré.

Visite de chantier

Des visites du chantier, 5 place Pégot, sont organisées le jeudi matin uniquement sur rendez-vous. Contactez-nous au **05 61 89 17 57** ou stgaudens@cm-toulouse.fr

Afin de relever ce défi, la CMA31 s'est adjoint les compétences de différents acteurs spécialistes de la démarche HQE : l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), CAP TERRE/BETOM, le Maître d'œuvre, CABINET MANUEL FERRE et son équipe : le Bureau d'études BETEREM INGENIERIE et l'Ordonnateur, pilotage et coordinateur du chantier, SOCIETE S.E.P.T., ainsi que les entreprises retenues pour le projet.

Les acteurs de la démarche HQE

▶ Le rôle de l'AMO est d'accompagner la chambre des métiers 31 dans le choix et la définition des objectifs de performance environnementale et énergétique à atteindre, la rédaction du cahier des charges architectural, technique et environnemental de l'opération, et le management de la démarche environnementale durant le projet.

▶ L'équipe de maîtrise d'œuvre a été lauréate du concours d'architecture en proposant un bâtiment dont les performances environnementales et énergétiques répondent à tous les objectifs définis dans le programme et vont au-delà des exigences de l'appel à projet en proposant un bâtiment avec un bilan énergétique quasiment nul.

▶ Les entreprises du bâtiment en charge de la construction se sont engagées à participer à la démarche (détails dans une prochaine lettre) notamment par la réalisation d'un bilan carbone, le choix des matériaux de construction et le respect du chantier propre (cf. dernière page)

AMO : CAP TERRE / BETOM, 4 rue Fontgrasse
31700 BLAGNAC

MAÎTRE D'OEUVRE :
CABINET MANUEL FERRE, 1 rue Mathé, 31800
SAINT-GAUDENS

BETEREM INGENIERIE, 78 chemin des sept
deniers, BP 70402, 31204 TOULOUSE CEDEX 2
STE S.E.P.T., 4 rue Joseph Canteloube, 31600
MURET

Des équipements performants à faibles consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à effet de serre :

- ▶ centrale de traitement d'air double flux avec récupération de chaleur à haut rendement,
- ▶ deux productions d'énergie renouvelable :
 - pompe à chaleur géothermie réversible sur forages verticaux (env. 100 m) pour profiter des calories du sous-sol,
 - installation de panneaux photovoltaïques sur les sheds pour profiter des kWh d'énergie solaire et tendre vers le bâtiment à énergie positive (9200 kWh/an environ).
- ▶ radiateurs basse température offrant une chaleur douce et un confort optimal aux utilisateurs,
- ▶ un éclairage naturel favorisé et complété par un éclairage artificiel sur gradation et détection de présence.

Le bilan s'annonce très positif

- La mise en œuvre de cette stratégie permet de dépasser très largement la Réglementation thermique 2012 qui impose que les consommations en énergie primaire (CEP) du bâtiment soit inférieure à 49kWh/m²SHON/an. Le projet présente un CEP égal à 2, 2 KWh/m²SHON/an.
- Elle permet également de réduire par 3 les émissions de Gaz à effet de serre (GES) générées par le projet sur toute sa durée de vie (50 ans).

Appel régional à projets « Bâtiment économe »

Parmi les 8 lauréats désignés par la Région et l'ADEME, la Chambre de métiers et de l'artisanat est primée pour la construction de son antenne de Saint-Gaudens

La Région Midi-Pyrénées et l'ADEME ont désigné les lauréats 2013 de l'appel à projets régional « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées ».

En Midi-Pyrénées, le secteur du bâtiment est responsable de 31 % des émissions directes de CO² et de 45 % de la consommation énergétique finale. C'est pourquoi l'ADEME et la Région organisent chaque année un appel à projets afin de soutenir la réalisation d'opérations exemplaires de construction et de rénovation de bâtiments publics et tertiaires, mais aussi de logements sociaux ou d'habitats groupés. La Région et l'ADEME ont attribué au total aux lauréats une enveloppe globale respective de 954 000€ et 756 000€.

Une belle récompense, pour les choix effectués par la Chambre de métiers et de l'artisanat, qui oblige à la réalisation d'un bâtiment exemplaire.



En cours d'achèvement. Photo: JFA avril 2014

Un des objectifs central du projet est de réaliser un bâtiment exemplaire.

Ainsi l'accent a été mis tout au long du projet pour favoriser le recours aux techniques, produits, matériaux et savoir-faire locaux.

Cette approche se traduit par les choix suivants notamment :

- ▶ utilisation de deux énergies renouvelables présentes sur site et mises en œuvre par des entreprises locales compétentes,
- ▶ large volume de bois dans le projet architectural avec mise en œuvre d'essences locales (mélèze, chêne, châtaignier) provenant de filières gérées durablement,
- ▶ allotissement (15 lots) encourageant la réponse à l'appel d'offre des marchés de travaux par des artisans locaux,
- ▶ mise en œuvre d'isolants et revêtements de murs et sols des filières locales (ardoise, marbre, chanvre, laine minérale).

Agenda

Début des travaux :

- ▶ Octobre 2013

Réception des travaux :

- ▶ Septembre 2014

Inauguration de la nouvelle antenne :

- ▶ Novembre 2014

Un chantier d'excellence

Propreté et faibles nuisances

Ce chantier qui se veut à faible impact environnemental fait partie intégrante de la démarche Haute Qualité Environnementale. L'ensemble des procédures ont été mises en œuvre pour éviter les risques de pollution.

Pollution du sol limitée :

- ▶ un bon fonctionnement des installations sanitaires du chantier avec contrôle régulier.
- ▶ les eaux de ruissellement et les eaux usées sont canalisées vers le réseau d'assainissement. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir les écoulements d'eaux pluviales,
- ▶ des huiles de décoffrage végétales sont utilisées pour les banches en phase gros œuvre afin d'éviter tout risque de pollution des sols,
- ▶ les entreprises prennent toutes les dispositions pour éviter la pollution des sols par hydrocarbures par la mise en place de bacs de rétention sous les engins motorisés,
- ▶ récupération et filtration des laitances de béton,
- ▶ les produits potentiellement polluants seront identifiés et stockés dans des lieux appropriés (le lot Gros œuvre a mis à disposition un kit de dépollution en cas de déversement accidentel).

Pollution de l'air limitée :

- ▶ des filets seront posés sur les bennes de chantiers (déchets...),
- ▶ interdiction stricte de brûlages,
- ▶ les poubelles seront munies de couvercles pour éviter l'envol de débris notamment de matériaux légers,
- ▶ par temps sec, arrosage des surfaces pour éviter l'envol des poussières,
- ▶ mise en dépression des zones à fort empoussièremment avec filtration adaptée sur l'extracteur,
- ▶ nettoyage intérieur réalisé par des aspirateurs.

Qualité de gestion des déchets de chantier

L'organisation prévue a pour objectif d'assurer le respect des exigences réglementaires de gestion des déchets en responsabilisant chaque entreprise. Compte tenu de la taille du chantier et la place disponible sur la base vie, une benne unique a été installée sur la zone prévue à cet effet, hors Déchets industriels spéciaux (D.I.S. ou dangereux). Cette benne sera triée et valorisée en décharge agréée.

Les DIS seront orientés vers des sites de traitement agréés, conformément à la réglementation en vigueur.

Faibles nuisances sonores

Le niveau sonore résultant de l'activité du chantier sera maîtrisé au maximum (limitation à 75 dB(A) en limite de chantier) :

- ▶ utilisation de matériel et d'engins conformes à la réglementation,
- ▶ prise de dispositions appropriées sur le matériel et les engins tels que : préférer les engins insonorisés, prévoir des capotages pour les appareils bruyants, établir un plan de circulation des engins, réfléchir au positionnement du matériel de chantier, etc...
- ▶ prise de dispositions liées à la gestion et à la coordination du chantier pour limiter les sources de bruit (limiter le nombre de camions de livraison, utiliser des talkies-walkies pour éviter de crier...).

Désignation d'un responsable « chantier propre »

Un responsable chantier propre a été désigné par le lot Gros œuvre. Il est entre autre chargé de la bonne exécution des prescriptions de la charte. Il présentera le bilan de la qualité environnementale du chantier au cours d'une réunion spécifique.



Chantier propre. Photo:MP janvier 2014

Absence de nuisance visuelle :

- ▶ nettoyage hebdomadaire du chantier et de ses abords,
- ▶ clôture de type bardage opaque sur l'ensemble de l'enceinte du chantier d'une hauteur de 2,5 m.

Mise en œuvre d'un compte prorata

Les déchets de chantier sont gérés au travers d'un compte prorata. Le compte prorata est sous la responsabilité du lot gros œuvre. Celui-ci récupérera et transmettra au maître d'ouvrage les documents relatifs à la collecte et au traitement des déchets.

Comme le précise le coordinateur SPS - santé protection sécurité - missionné sur ce chantier « Nous n'avons qu'à nous féliciter, depuis le début des travaux, d'une parfaite prise en compte par les entreprises et la maîtrise d'œuvre de la bonne mise en place des mesures de sécurité, la propreté du chantier et les conditions de travail. » et ajoute « Il existe sur ce chantier une parfaite collaboration entre tous les intervenants ».

* compte prorata : dépenses communes de chantier mises sur un compte spécial.